Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 031-213101355-20260928-2026_2209_071-DE

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE
-=-=-=-=-=-
ARRONDISSEMENT
DE
MURET
-=-=-
VILLE DE
31220 CAZERES
-=-=-=-=-

Délibération n°2026-22/09-071

Présents : 19
Procuration : 4
Absents : 0
Exprimés : 23
Pour : 23
Contre : 0
Abstention : 0

Décision Modificative du Budget n°4

REPUBLIQUE FRANCAISE
-=-=-=-=-=-=-=-
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
-=-=-=-=-=-=-=-

L'an deux mille vingt-six, le mardi 22 septembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en salle du conseil à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Raymond DEFIS, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de Convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2026

Étaient présents :

Raymond DEFIS	Roland PONTIN-MANENT	Thierry GRILLOU
Pierre LANFRANCHI	Fabienne VALENCE	Frédéric COUASNON
	Elisabeth CRESPO	Sandrine DE LEEUW
Ahmed HAMADI	Jean-Michel DELUC	Leslie FICHEL-MARCHAND
Marie-Anne DRIEF	Noël LOSIO	
	Patrick LAFFAGE	
Andrée ROUSSEAU		
Philippe ROUSSEL	Isabelle COUZINIE	
Evgenia LOPEZ	Katy BAJOUE	

Absents ayant donné procuration : Charlène BOUÉ à Ahmed HAMADI, Alexandrine MATONDO à Philippe ROUSSEL, Thierry COSTES à Sandrine DE LEEUW, Valérie LOURDE à Andrée ROUSSEAU
Absent(s) :
Secrétaire de séance : Jean-Michel DELUC

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1612-1 et suivants ;
Vu la délibération n°2025-23/09-53 du 23 septembre 2025 relative à l'adhésion au Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne – Réseau31, transfert des compétences assainissement collectif et non collectif, et cessation de la Régie Intercommunale d'Assainissement (RIA) de Cazères et Couladère;
Vu la délibération n°2026-24/04-47 du 24 avril 2026 portant adoption du Budget Primitif 2026 de la commune ;

Considérant que le Budget Primitif peut être modifié en cours d'exercice par Décision Modificative afin d'ajuster les crédits votés ;
Considérant que, dans le cadre de la dissolution de la Régie Intercommunale d'Assainissement (RIA) de Cazères et Couladère, le Conseil d'Administration de la Régie a décidé de constituer des provisions budgétaires au bénéfice de la Commune de Cazères, désignée comme commune centralisatrice des opérations comptables liées au transfert ;
Considérant qu'à la suite de ce transfert, la Commune de Cazères doit désormais prendre en charge certaines dépenses liées notamment à l'admission en non-valeur et à l'extinction de créances, ainsi qu'au remboursement de sommes dues à des usagers ayant bénéficié de dégrèvements consécutifs à des fuites d'eau ;
Considérant qu'il convient, afin de permettre la prise en charge de ces dépenses, de procéder à une reprise sur les provisions constituées dans le cadre de la dissolution de la RIA, à hauteur de 20 000 €;

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le 28/09/2026
ID : 031-213101355-20260928-2026_2209_071-DE

Considérant que cette reprise permet de financer les dépenses suivantes :

- 5 000 € au compte 6541 – Créances admises en non-valeur ;
- 10 000 € au compte 6542 – Créances éteintes ;
- 5 000 € au compte 6588 – Autres charges diverses de gestion courante, correspondant notamment aux sommes à régler aux usagers ayant bénéficié de dégrèvements consécutifs à des fuites d'eau ;

Considérant qu'il convient, en conséquence, d'inscrire au Budget Principal 2026 les crédits nécessaires à ces opérations, tant en dépenses qu'en recettes de fonctionnement ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **D'approuver** la Décision Modificative N°4 suivante du budget principal 2026 de la commune ;

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

DM Intégration des provisions RIA

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6542 : Créances éteintes	0,00 €	10 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65888 : Autres charges diverses de gestion courante	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €
Total Général		**20 000,00 €**		**20 000,00 €**

Pour extrait conforme,
Cazères, le 23 septembre 2026

Le secrétaire de séance,

Jean-Michel DELUC

Le Maire,

Raymond DEFIS

MAIRIE DE CAZERES-S/GARONNE 31220

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse par courrier ou sur le site internet Télérecours citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication, ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.